

Le mot du maire

Ce bulletin municipal lancé en 2001 a été un outil d'information communal avec une vision sur l'avenir de nos campagnes. Il y a quelques années, les politiques de tous bords, la presse locale, ne parlaient pas de la fragilité des territoires ruraux marqués par la perte de services publics ou de proximité et pour certains villages de l'érosion démographique. Les villages sont au cœur de la vie locale. Ils constituent un maillage indispensable à la vie en société. Depuis des années, j'invite les élus locaux et nationaux à la sauvegarde de la vie à la campagne. Faire changer l'image de la ruralité que ce soit en milieu rural ou urbain, ou dans la communication est nécessité absolue. Agir pour améliorer encore l'attractivité de nos bourgs est un combat qu'il faut mener au quotidien. L'attractivité est la clef pour le retour au pays de familles ou pour l'installation de nouveaux habitants. Mettons en place sans attendre un "contrat de développement local" dans un espace communautaire par exemple. C'est le seul moyen d'aboutir à une concertation entre communes pour définir et mettre en œuvre des projets au service du développement de tous. C'est le moyen d'éviter toujours plus de concentration vers des structures au format XXL.

Les élus locaux et départementaux portent une grande responsabilité dans la recherche d'une offre de service la plus proche des gens (santé, école, EHPAD, services, etc.). La meilleure stratégie c'est de savoir anticiper et d'envisager ce que sera la vitalité rurale de demain.

Pierre GENTES

Sommaire :

- Le mot du maire
- Hommage aux associations sportives
- Travaux de déneigement
- Alerte aux animaux en divagation.
- Alerte aux dépôts sauvages
- Travaux d'investissement 2019
- Agenda des dates à retenir

Des activités associatives dynamiques dans le domaine du sport sur la commune de Laussonne

► **Course automobile.** Merci au président de l'ASA Velay Auvergne, à son Team et tous les bénévoles, pour l'organisation de deux grandes manifestations sportives qui se déroulent sur la commune de Laussonne (course de côte de Laussonne et Rallye Velay-Auvergne).

► **Football (ASL et Entente Mézenc Loire Sauvage).** Merci aux présidents des deux clubs qui travaillent souvent ensemble dans une parfaite ambiance et entente. Hommage particulier à tous les joueurs, les entraîneurs et dirigeants. Félicitations aux jeunes sportifs de l'entente Jeune Loire et Mézenc.

► **Pétanque Laussonnaise.** Merci à tout le staff (dirigeants et joueurs) qui porte les valeurs de la pétanque à Laussonne et dans le département de la Haute-Loire. L'idée de relancer une école de sport de pétanque comme cela était le cas plus en amont, fait son chemin. Laussonne fait le plein dans les concours de pétanque.

Travaux de déneigement et de sablage réalisés sur la commune

Ensemble de l'hiver	2010 /2011	2011 /2012	2012 /2013	2013 /2014	2014 /2015	2015 /2016	2016 /2017	2017 /2018	2018 /2019
Nombre d'heures (1)	90	90	120	115	134	45	100	105	91
Hauteur de neige (2)	< 70	< 70	120	140	131	< 40	< 40	85	100
Nombre de jours (3)	9	17	23	17	24	7	14	18	10

(1) Nombre d'heures de présence sur le terrain

(2) Hauteur de neige en cm cumulée pendant l'hiver

(3) Nombre de jours sortie déneigement ou sablage. On constate que sur 9 ans, le nombre moyen de sorties (neige et/ou verglas) est de 15 jours par an seulement sur 365 jours. La mesure sur plusieurs années montre que globalement la contrainte hivernale est faible au-dessous de la barre de 1000 m.

Enlèvement des OM et mise en place du nouveau dispositif (compétence SICTOM de Tence)

Après 6 années de réunions, de concertation et d'échanges sur le dossier de "l'enlèvement des ordures ménagères" fondé sur des bacs individuels, le nouveau dispositif est en place sur la commune de Laussonne. Depuis le mois de juin 2018, les conteneurs collectifs sont enlevés en dehors de 3 conteneurs sur place de la mairie. Ces conteneurs sont réservés pour les manifestations associatives. Les quelques familles qui n'ont pas fait la démarche du conteneur individuel devront appliquer la règle comme l'ensemble de la population. Il est possible d'appeler le SICTOM : 04 71 59 82 93 (ou 04 71 59 53 83)

Le festival de "l'arbre creux" s'enracine sur le site des Planchas

Le site des Planchas présente un cadre paysager très agréable, en bordure de rivière en fond de vallée de l'Aubépin et au cœur de la forêt. La quatrième édition du festival de l'arbre creux s'est tenue, près de l'Auberge des Planchas, du 18 au 20 juillet 2019. Musique aux notes très variées, rencontre avec des artistes et artisans, animations diverses. Ce festival fonctionne sans subvention publique uniquement avec des bénévoles. Merci à toute cette équipe.

Adresse du site Internet de la commune : mairie-laussonne.fr

Les chiens errants et les animaux domestiques en divagation

La commune de Laussonne interdit, par un arrêté du 5 mars 2002, la divagation des chiens qui errent sur la voie publique. Le but est d'alerter les propriétaires de chiens ou autres animaux domestiques sur leur responsabilité (article L.211-11 du code rural, article 1243 du code civil) en cas d'accident qui pourrait survenir. Toutes contraventions à cet arrêté peuvent être constatées par procès verbal et faire l'objet de poursuites conformément à la loi (articles 213-1 et 213-2 du code rural interdisant la divagation des chiens, et autres animaux).

Les problèmes engendrés par les chiens errants suscitent de nombreux signalements en liaison avec divers désagréments (ouverture de conteneurs et éventration de sacs poubelles, risque pour la circulation routière, risque d'agression à l'encontre des personnes, risque d'attaque d'animaux, etc..). Il est clair que le manque de surveillance des animaux est un facteur à risque. Selon la jurisprudence, le propriétaire est toujours responsable des dommages que peut causer son chien. Pour l'intérêt de tous, les propriétaires de chiens ou autres animaux domestiques sont invités à plus de vigilance. Les services de la Préfecture suivent avec attention ce sujet en raison des attaques à l'encontre de troupeaux de moutons dans le département.

Comment mettre un terme aux dépôts sauvages de déchets divers ?

Il est rappelé à tous les habitants qu'une déchetterie est ouverte sur le site du Monastier sur Gazeille, route de Laussonne et que quatre éco-points sont disponibles sur la communes pour : le verre, le papier, les objets en plastique. Tous les autres déchets (gravats, cartons, bois, encombrants, piles, huiles, etc..) doivent être portés à la déchetterie. Un bulletin municipal spécial « déchets » a été rédigé il y a quelques années pour mieux informer la population. Les enfants du primaire sont aussi sensibilisés aux questions relatives au respect d'environnement et plus globalement de la nature.

Malgré un appel plusieurs fois renouvelé, à plus de civisme, des dépôts sauvages sont encore constatés devant les éco-points ou dans d'autres sites. L'enlèvement des carcasses de voitures ou autres ferrailles devrait faire l'objet d'une campagne de ramassage du fait de la difficulté de mise en œuvre.

La problématique des dépôts de pneumatiques abandonnés, au regard des effets nocifs pour les sols, la flore, la faune et la dégradation des sites et des paysages, est posée. A ce sujet, une réglementation très précise (art.541-2 du code de l'environnement, CE) engage la responsabilité du propriétaire du terrain ou le détenteur des pneumatiques ou autres déchets au regard de leur élimination dont il a la charge.

Travaux d'investissement, les plus importants, réalisés en 2019 et en projet

Travaux économie énergie, enfouissement des réseaux secs dans le village des Engoyaux	15676 €HT	Cout net après subvention du Leader de 20% et du SDE de 44 %
Divers travaux sur la voirie communale et les réseaux	49000 €HT	Pas de subvention
Revitalisation du bourg : Embellissement de l'entrée de bourg avec parking et plantations + aménagement de l'extension de la place de l'église + aménagement parking place de la mairie	280000 €HT	Région : 100000 € + Etat : 76724 €
Maison de santé sur le site de l'ancienne école publique (médecin, infirmières, kinésithérapeute, ostéopathe, etc..)	327339 €HT	Etat : 114569 € et Département : 30000 €
Création d'une Maison France Service (ou Maison de services au public) à Laussonne pour accès à : la CAF, Pôle emploi, Assurance maladie, MSA, DDFIP, etc..	Montant à l'étude	Dossier de demandes de subventions en cours de montage.

Pour une maison de santé à Laussonne

Le projet de construction d'une maison de santé sur le site de l'ancienne école publique à Laussonne avance. Le dossier arrive à la phase « demande de permis de construire ». La préfecture apporte une aide financière importante et exige que les travaux correspondants débutent avant fin 2019. Les élus municipaux et les professionnels de santé associés à la démarche sont totalement engagés dans ce projet pour le faire aboutir. Le potentiel pour la mise en place d'une maison de santé avec une équipe avec médecin, existe. L'avenir nous donnera raison.

Quelques dates à retenir :

- **17 et 18 août 2019** : Course de côte de Laussonne
- **31 août 2019** : Rallye Velay Auvergne
- **20 octobre 2019** : Foire d'automne de Laussonne
- **16 novembre 2019** : Spectacle L'Eau Sonne
- **1 décembre 2019** : Concours de belote de l'APE de l'école publique.
- **5 décembre 2019** : Repas des anciens
- **18 janvier 2020** : Vœux de la municipalité